

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

3 MAI 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Convention avec le
PACT ARIM pour
l'amélioration de
l'habitat**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 mai 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 mai 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 mai 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 3 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 avril deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX*, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Monsieur PRIOUX (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007, le compte rendu des actes administratifs)

* Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 C 00, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2007)

Avaient donné procuration :

Madame ROCCHETTI à Madame RICHARD
Monsieur RAVEL à Madame CROS
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
*Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Monsieur CHARREAU

N° DE DOSSIER : 07 C 03

OBJET : CONVENTION AVEC LE PACT ARIM POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

RAPPORTEUR : Monsieur SCHAEFFER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye mène, depuis 1979, une politique active en matière d'amélioration de l'habitat qui s'est traduite notamment par un travail conjoint avec le PACT ARIM.

Le mouvement associatif « PACT ARIM » est né dans les années 1940 pour répondre aux besoins des populations les plus mal-logées, notamment des personnes âgées et des familles démunies. Aujourd'hui, sa mission s'est étendue à des actions générales pour l'amélioration de l'habitat.

Par délibération du 12 avril 2001, la Ville a confié au PACT ARIM, les missions suivantes :

- aide aux particuliers dans la définition et l'estimation de leur programme de travaux,
- recherche des aides financières possibles auprès des différents organismes (A.N.A.H. - Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, D.D.E. - Direction Départementale de l'Equipement, Département, Caisse de Retraite, C.A.F. - Caisse d'Allocations Familiales, ...),
- constitution des dossiers de demande de financements et présentation aux organismes compétents.

La convention étant arrivée à expiration, il est nécessaire de la renouveler dans les mêmes termes, afin de poursuivre l'action menée qui permet aux Saint-Germanoises d'obtenir des subventions représentant jusqu'à 30 % du montant des travaux.

La participation financière de la Ville sera de 215 € par dossier mené à terme et aboutissant à des travaux, et 76 € par dossier non abouti mais ayant donné lieu à une visite d'un technicien du PACT.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention avec le PACT ARIM et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS